



Bulletin d'information

SOS Ecoles de Montagne

Association 1901 œuvrant pour la défense et la promotion des établissements publics scolaires de la zone de montagne de la Hte-Garonne.

N° Spécial réalisé en commun avec le Comité d'Action du collège de St-Béat
Fermeture du poste de CPE

Une idée saugrenue ???
...peut-être pas pour tout le monde ...

Notre première réaction a été l'incrédulité. Ça existe un collège sans CPE ? Quelle drôle d'idée !!! Alors, on nous a expliqué que c'était inéluctable. Il paraîtrait même qu'on ne compte déjà plus les établissements qui fonctionnent sans CPE ... et qui s'en portent très bien d'ailleurs. Soyez modernes ! Méfiants, on a quand même vérifié. En fait, dans tout Midi-Pyrénées, on ne trouve péniblement qu'un seul collège qui soit déjà dans ce cas (le plus petit, celui de St-Généziès d'Olt avec ses 80 élèves). Bien ... un premier argument qui ne tient pas. Cherchons autre chose pour faire passer la pilule. Un CPE, vous n'y pensez-pas ? D'ailleurs, c'est une spécificité française ; aucun autre pays civilisé n'a de personnel spécifique chargé d'éducation dans ses écoles ! Peut-être, puisqu'ils le disent. Encore faudrait-il quand même y regarder de plus près. Par contre, ce qui est sûr, c'est que chez nous, cela fait bien longtemps qu'on a fait évoluer la notion d'instruction publique vers celle d'Education Nationale. Et ce choix-là, ce n'était probablement pas une simple figure de style ... De même, pour ceux qui s'en rappellent, quand il s'était agi de remplacer les anciens « surgés » (les surveillants généraux) par des Conseillers Principaux d'Education, il n'avait pas été bien difficile de nous convaincre : passer d'un encadrement dont l'activité principale était de fliquer les gosses à coups d'heures de colle à celui de personnels formés et missionnés pour accompagner les jeunes dans la construction de leur personnalité n'était pas fait pour déplaire à tout le monde. Alors, pourquoi ? Qu'est-ce qu'il lui prend d'un seul coup à ce recteur d'avoir des idées pareilles ? On a beau essayer de comprendre le pourquoi du comment, on ne trouve pas vraiment de bonnes raisons. Ou alors, plutôt des mauvaises. Parce qu'au bout du compte, éduquer le petit peuple, lui apporter les moyens de s'élever, ça revient quand même à entretenir un danger permanent. Il serait bien capable de s'y habituer ou même, un jour, de s'en servir. Qui sait ...

TOMBOLA DU CTP



Ben j'y peux rien !
C'est le hasard ...
Faut bien que je
Récupère des postes !



Nous contacter

✉
SOS Ecoles de Montagne
Siège social
Mairie
31110 Juzet-de-Luchon

@
sosecolesdemontagne@free.fr

🌐
<http://ecolesdemontagne.blogspot.com>

6 établissements touchés en Midi-Pyrénées

- Collège du Lac de l'Uby à Cazaubon (32), pourtant classé en Réseau d'Education Prioritaire, donc normalement protégé.
- Collège François Cazes à St-Béat (31), pourtant situé dans un canton classé en Zone de Revitalisation Rurale, donc considérée comme Zone d'Environnement Social Défavorisé, donc protégé.
- Collège Vallée du Thoré à Labastide-Rouairoux (81).
- Collège La Viadène à Saint-Amans des Côtes (12), pourtant classé en Réseau d'Education Prioritaire, donc normalement protégé.
- Lycée Professionnel Tissier à Saverdun (09), possédant pourtant un internat.
- Lycée René Billières à Argelès-Gazost (65).

Un bon recteur ne doit pas savoir lire le Code de l'Education

Art. L111-1

... .. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale... ..

Commentaires :

La preuve ... 3 des 6 cas de redéploiement de CPE (dont St-Béat) concernent des établissements classés dans des zones d'éducation prioritaire ou d'environnement social défavorisé !!!



La Cox

Déshabiller Paul pour habiller Jacques

« Je fais avec ce que me donne l'administration centrale. Nous avons un nombre de postes globalement inférieur à nos besoins, ceci est dû au fait de l'explosion démographique d'une académie comme Toulouse. Je suis donc contraint, pour combler ces besoins, de redéployer les moyens existants. Pour cela, je ponctionne sur les établissements de moins de 150 élèves, qui cumulent l'encadrement par un personnel de direction et un personnel d'éducation... ..

A St-Béat, j'ai ainsi 1 personnel pour 60 élèves alors que dans le même département de la Hte-Garonne, j'ai des établissements avec 1 seul adulte pour 280 élèves. On voit bien qu'il y a une disparité qu'il convient de corriger. C'est une mesure d'équité. »

Entrevue du 9 avril 2009 avec le recteur.

Et bé alors ! C'est pas compliqué. C'est là-bas qu'il faut qu'il en mette... et pas qu'il en enlève ici ...

Un bon recteur doit savoir accuser les autres

Nous allons demander au député Idiart d'intervenir par une question au gouvernement à l'Assemblée, éventuellement en commun avec ses collègues des autres circonscriptions touchées. Le recteur a en effet reconnu lui-même qu'au bout du compte, c'était quand même aux parlementaires de définir la hauteur de ses moyens.



La Cox

Un bon recteur ne manque pas d'air

« J'avoue que je comprends votre position et qu'à votre place, je réagis probablement de même. »

Propos du recteur lors de l'entrevue du 9 avril 2009.



La Cox

Un bon recteur doit savoir parler aux ploucs

« Pour avoir une vie scolaire organisée, nous allons implanter un demi-poste d'assistant d'éducation à la rentrée. Il viendra seconder le principal sur les problèmes de vie scolaire. » (Interview du recteur à La Dépêche—28 mars 2009)

Attention au vocabulaire de l'Education Nationale. Un assistant d'éducation (ou AED) est la nouvelle dénomination de surveillant. A ne pas confondre avec le Conseiller Principal d'Education, son chef de service.

Nous apprécions surtout la précision supplémentaire comme quoi ce 1/2 emploi précaire viendra seconder le principal. On suppose qu'à ce niveau de « responsabilité », la formation et la rémunération seront à la hauteur ...



La Cote

les services publics, ça coûte trop cher

Ca ne vous a pas fait bizarre à vous aussi quand le recteur a parlé d'équité pour justifier la fermeture du poste de CPE ? Pas vraiment facile à comprendre comme démonstration.

Alors, on va vous le refaire, au ralenti.

Dans un premier temps, il s'agit de préparer l'opinion. Les gouvernants, les dirigeants, ceux qui savent, sont chargés de marteler que nous payons trop d'impôt. Normalement, ça

marche bien ça, même auprès de ceux qui ne gagnent déjà pas assez pour avoir à en payer. Rien que l'idée qu'on pourrait leur prendre ce qu'ils n'ont pas devrait leur faire peur.

Ensuite, baissez effectivement les prélèvements obligatoires, surtout ceux payés par les riches. Justifiez-le éventuellement sous le couvert de votre souci de combattre la fuite des capitaux.

Vous pouvez aussi rajouter une couche en dénonçant au passage ces hordes de feignasses de fonctionnaires. C'est pas mal non plus.

Rapidement, les caisses seront vides et le système commencera à faire preuve de ratés.

Par exemple, pour en revenir à nos chers CPE (trop chers), vous n'en recruterez plus et n'en formerez plus. Quand ils vont commencer à manquer, prenez-en de préférence d'abord chez les plus petits, les plus faibles ; c'est moins risqué. Surtout, n'oubliez pas de justifier votre choix en les culpabilisant ; par exemple, traitez-les de nantis qui, depuis des années, s'engraissent sur le dos la société.

Evitez de parler de redéploiement. Plus vos arguments seront absurdes, vos décisions énormes, plus vous aurez de chances d'en faire passer dans le lot. Le petit peuple sera tellement ébahi par votre culot qu'il vous laissera faire.

C'est une méthode de gestion (certains disent de gouvernance) qui fait ses preuves.

Si jamais il devait y avoir des réactions, travaillez par petites touches, faites appel au sens de responsabilité, de citoyenneté, ... flattez les uns, dénigrez les autres, ...

Enfin, portez l'estocade finale en sous-entendant ou pourquoi pas carrément en affirmant que ça marche quand même bien mieux dans le privé.

* La même méthode peut également s'appliquer pour la gendarmerie, la poste, la sécurité sociale, ...

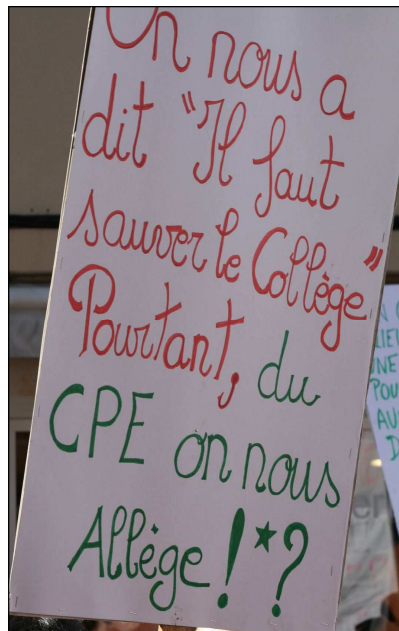
Un bon recteur ne rougit pas

- Mais enfin, M. le Recteur, si on regarde les anciens effectifs, globalement ils se maintiennent.

En 92, par exemple, il y avait 120 élèves, cette année 118, l'an prochain 124. Prétendez-vous que d'avoir eu un CPE jusqu'à aujourd'hui était un luxe ?

- Toutes les personnes raisonnables s'accordent à dire qu'il n'y a pas de travail pour 2 personnes dans ce type d'établissement. Le CPE et le Principal sont sous-employés. Oui, j'ose le dire !

Entrevue du 9 avril 2009.



Un bon recteur doit savoir se taire

- Monsieur le recteur, puisque vous dites que vous n'avez pas les moyens de vos besoins, cela signifie-t-il qu'on doit s'adresser plus haut que vous ?

- ... (silence)

(Entrevue avec le recteur - 9 avril 2009)

Un bon recteur ne doit pas savoir lire le Code de l'Education (suite)

Art. L111-1

... Elle (l'école) a pour but de **renforcer** l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé... ..

Commentaires :

• « Renforcer » : Lors de notre entrevue avec le recteur, à la question concernant ce sujet, il a répondu que s'il supprimait effectivement le poste de CPE, il renforçait bien l'encadrement par l'ouverture d'un 1/2 poste supplémentaire de surveillant.

• « Zones d'Environnement Social Défavorisé » : le 14 août 2008, le Conseil d'Etat déboutait le Ministre de l'Education Nationale estimant que les critères socio-économiques des zones de revitalisation rurale (St-Béat est en ZRR !) pouvaient caractériser un environnement social défavorable.

« Si ça peut vous rassurer, sachez que le prochain chef d'établissement arrive de la région parisienne. Preuve s'il en est que nous vous envoyons quelqu'un d'expérimenté, rompu à des situations difficiles.

D'ailleurs, il lui sera délivré une lettre de mission et un contrat d'objectifs. »

(Entrevue avec le recteur - 9 avril 2009)

Ouahh !!

Justement, ça ne nous rassure pas du tout. Au contraire...

Un bon principal / CPE est capable de se dédoubler

En avant-première, SOS Ecoles de Montagne est heureuse de vous présenter le blablatéragisme éducationnaliste qui devra guider le prochain principal dans ses futures fonctions de CPE, en plus de celles de chef d'établissement (référentiel de compétences d'un CPE) :

... Il conçoit un système de contrôle et de gestion des élèves (recueil et exploitation d'informations) - Il identifie les problèmes et met en œuvre le suivi éducatif de l'élève - Il prévoit la délégation de certaines tâches au personnel de la Vie Scolaire - Il collabore avec l'équipe pédagogique (Professeur Principal) et les divers partenaires (Assistante Sociale - au sein de la Commission pour l'affectation des fonds sociaux, par exemple, Infirmière, Médecin scolaire, parents...) - Il utilise l'outil informatique - Il organise la répartition des postes de travail de l'équipe Vie Scolaire - Il vérifie son application - Il sensibilise le personnel de la Vie Scolaire et les élèves aux règles de sécurité et de vie collective - Il participe à l'encadrement des exercices d'évacuation - Il veille, au même titre que les autres personnels de l'E.P.L.E., au respect de ces règles - Il collabore avec les services extérieurs compétents (pompiers, police, gendarmerie...) - Il fixe les objectifs de service qui découlent du projet

Vie Scolaire - Il forme les différentes catégories de personnels - Il anime l'équipe Vie Scolaire - Il délègue - Il contrôle l'exécution des tâches - Il régule et évalue les actions de l'équipe - Il construit l'information : il observe (identification et interprétation des différents indicateurs), il recueille des renseignements (avec l'aide de l'équipe Vie Scolaire), il analyse les comportements - Il communique efficacement : il écoute, il synthétise, il dialogue, il favorise l'expression - Il participe à la réflexion de l'équipe pédagogique et à la prise de décision concernant l'élève dans les différentes instances - Il accompagne l'élève dans sa démarche - Il rencontre les familles - Il collabore à la mise en place de projets (information à l'orientation, information comportementale) et à la résolution des conflits - Il aide à la mise en œuvre des projets des élèves : analyse des besoins, définition des limites, application du principe de réalité... - Il guide, accompagne, forme des élèves responsables - Il rédige un projet Vie Scolaire et le diffuse largement - Il met en place des stratégies d'accueil impliquant toute l'équipe Vie Scolaire - Il organise, met en place, anime des structures favorisant l'expression des élèves (Conseil des délégués en collège, Commission des menus, par exemple) - Il fait en sorte (travail de relations publiques, de négociation...) que l'ensemble de la communauté scolaire le considère comme partenaire (au sein du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, par exemple) - Il organise une campagne électorale en collaboration avec les Professeurs Principaux et d'éducation civique et les différentes élections avec l'équipe de Direction - Il constitue et forme une équipe-ressource qui participera à la formation et légitimera la mise en œuvre d'une vie démocratique au collège ou au lycée ... et surtout, il garantit la continuité du service quand le principal (lui-même) est absent, c'est-à-dire assez souvent ...

Trop forts à St-Béat !
1^{ère} Segpa de France... sans CPE !!!

1^{er} prix pour la 1^{ère} SEGPA sans CPE



DARCO
D'OR
2009

DARCO
D'OR
2009

La CPE

Déjà que c'était la première Segpa de France sans langues étrangères !!!



La CPE

Un bon recteur doit résister à la tentation

- Toutes vos explications, il faudrait venir les donner aux parents sur place à St-Béat.

- NON...

(Entrevue avec le recteur - 9 avril 2009)

Un bon recteur doit savoir dire oui

- Si jamais il s'avérait que je me sois trompé, je m'engage à vous remettre le poste de CPE... dans deux ans ... (Entrevue avec le recteur - 9 avril 2009)

... Autant le laisser tout de suite ...

Un bon recteur doit savoir dire non

- Je ne reviens jamais sur mes positions ! (Entrevue avec le recteur - 9 avril 2009)

Bulletin d'adhésion

Vous pouvez adhérer directement sur le blog ou par le moyen de ce bulletin à compléter et retourner, accompagné du règlement en espèces ou en chèques (à l'ordre de « SOS Ecoles de Montagne », à l'adresse suivante :

SOS Ecoles de Montagne – Mairie - 31110 Juzet-de-Luchon

Je désire adhérer au titre de :

Membre : 5 € (particulier) 20 € (personne morale, collectivité)

Membre de soutien : 20 €

Membre bienfaiteur : €

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse courriel :

J'autorise « SOS Ecoles de Montagne » à publier mon nom au titre de soutien. Oui Non

Fait à le

Signature